



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

Veuillez prendre avis que, conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie adoptera les prévisions budgétaires de l'année 2026 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 lors d'une séance extraordinaire du conseil qui sera tenue spécialement à cet effet,

Mercredi 17 décembre 2025 à 19 h

Veuillez noter que les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance extraordinaire porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 27 novembre 2025

Le greffier adjoint

MARTIN CHAPUT